



1. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
2. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.

1. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU d'Orthez,
- Requalification d'une friche industrielle à Orthez - Réhabilitation d'un ouvrage d'art - Maîtrise d'œuvre,
- Entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Relance après déclaration sans suite,
- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale,
- Fourniture d'équipements d'éclairage public (sous réserve),
- Marché d'études relatives à la requalification de la friche industrielle de la SAICA à Orthez - lots 1 et 2 - Marchés négociés pour la réalisation de prestations similaires.

2. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de transfert entre les sociétés Signaux Girod Chelle et Signaux Girod Ouest concernant le marché relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien d'équipements de signalisation verticale.

Depuis le 31 mai 2019, l'établissement de Bordeaux de la société SIGNAUX GIROD CHELLE, en charge de l'exécution du marché est rattaché à la société SIGNAUX GIROD OUEST. Cette opération a été réalisée au moyen d'un apport partiel d'actif du fonds de commerce de l'établissement de Bordeaux de la société SIGNAUX GIROD CHELLE à la société SIGNAUX GIROD OUEST. L'opération a emporté, à cette date, la transmission universelle de tous les droits, biens et obligations de la branche d'activité faisant l'objet de l'apport (établissement de Bordeaux) à la société bénéficiaire de l'apport, la société SIGNAUX GIROD OUEST. Les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.
